



## Le miracle, miroir de la société

Gérard Veyssiére

### ► To cite this version:

| Gérard Veyssiére. Le miracle, miroir de la société. Expressions, 1992, 01, pp.75-91. hal-02399776

HAL Id: hal-02399776

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02399776>

Submitted on 9 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE MIRACLE, MIROIR DE LA SOCIETE

"D'un enfant mort, puis ressuscité. Année ci-dessus (1376), septième jour du mois de septembre, Foulque Jourdan, de la ville d'Hyères, diocèse de Toulon, affirme sous serment que, Antonin, son fils, ayant maintenant environ neuf ans, alors que l'épidémie et la mortalité s'étendaient dans ce dit lieu d'Hyères, il y a maintenant trois ans passés, ce jeune homme fut alors gravement malade de la fièvre de la pestilence, avec un bubon à l'aine, s'affaiblissant chaque jour, et il ne pouvait avoir aucun remède qui le guérisse pleinement, et à cause de cela on désespérait totalement pour sa vie, c'était l'avis de tous ceux qui l'entouraient ; cependant, un jour vers le coucher du soleil, ce jeune homme fut à l'article de la mort, agonisant, ayant perdu toutes ses forces corporelles et les sensations de son corps, ne parlant plus, les yeux révulsés, et on ne pouvait s'attendre qu'à l'enterrer, croyant que déjà il était mort, c'est pourquoi ils le signèrent, car il était à l'extrême, du signe de la croix et, ainsi qu'il le déclare, ils lui voilèrent la face, celui-ci étant laissé pour mort ; et alors ce même Foulque, touché d'une très grande douleur, parce que déjà auparavant il avait perdu par la mort un autre fils et que, à cause de cela, celui-ci demeurait le dernier, pleurait amèrement, et prétendant que de nombreux miracles se faisaient par Dieu à l'invocation du seigneur Urbain pape, donc, lui-même, humblement et dévotement, il le supplia car on le jugeait digne d'intercéder auprès de Dieu, afin que son fils déjà mort, comme il le croyait et parce qu'il l'était demeuré du coucher du soleil jusqu'au milieu de la nuit, moment où il avait fait le voeu, par ses saintes intercessions retrouve la vie, promettant et faisant le voeu que dans ce cas il présenterait à son sépulcre son fils avec une image de cire. Et, le voeu fait, peu après, dans cette même nuit, il retrouva ses forces et il parla, et le lendemain il fut dans une assez bonne convalescence, prospérant par conséquent chaque jour, de telle sorte qu'il échappa à la mort et ensuite il retrouva sa santé initiale, par l'invocation, comme il le croyait pieusement, du fameux seigneur Urbain V pape. Il fut interrogé pour savoir si ce qui est ci-dessus peut être confirmé par des témoins convenables ; il dit que oui, tant par sa femme que par diverses personnes de sa rue, qui étaient présentes quand son fils était vu comme mort ; du voeu prononcé il dit que personne ici n'entendit quand il se voua au seigneur Urbain, mais après, qu'il entra en convalescence, il le certifie pour eux. Ce que j'écrivis et rendis public moi Jacques d'Ollières, notaire, en présence des seigneurs Nicolas de Fonte et Bernard Bedoc, moines de Saint-Victor."<sup>1</sup>

Le 7 septembre 1376, Foulque vient d'accomplir son voeu. Trois ans après la prière adressée à Urbain V il est venu jusqu'à Marseille, comme il l'avait promis, en compagnie de son fils, afin d'y apporter son offrande : une "ymage" de cire. Devant le sépulcre, Jacques, un notaire, natif d'Ollières, a écouté ce que lui disait le père : l'époque, le lieu, les circonstances et les personnes présentes et puis, l'homme de loi a classé ces informations et il a composé la déposition sur le modèle de celles des semaines précédentes, *in forma publica*, tout cela devant des témoins, des moines de Saint-Victor, garants de l'authenticité de l'acte lors de sa transcription en latin.

<sup>1</sup>. Urbain V, §100. p. 189-190.

Grâce à ces témoignages<sup>2</sup> nous pouvons pénétrer un peu plus avant dans les mentalités et la vie quotidienne de ces hommes et de ces femmes du XIVème siècle. Ce sont essentiellement des Provençaux et les informations qu'ils donnent aux notaires permettent de mieux les connaître, et ce malgré le caractère hagiographique de ces dépositions recueillies et conservées pour figurer dans le procès de canonisation du saint pape.

Si les fidèles viennent en pèlerinage jusqu'au tombeau du saint, c'est qu'ils ont été confrontés à des problèmes insurmontables par les seules forces humaines tels que la maladie par exemple. On n'a pas oublié de consulter, de prendre des potions ou des onguents, mais il arrive toujours un moment où l'homme est impuissant et alors le recours à Dieu par l'intermédiaire de la prière apparaît comme l'ultime espoir. La santé n'est pas le seul motif des demandes d'intercession, on peut signaler également les "risques naturels", les "sinistres" ainsi que l'insécurité et les troubles qui en découlent.

Tout au long de la lecture des dépositions apparaissent en filigrane les attitudes que les contemporains manifestent dans leur vie familiale ; on peut appréhender des schémas mentaux, ceux de l'espace et du temps ; discerner des choix opposés concernant la pauvreté voulue ou subie ; enfin retrouver l'idée que l'homme se fait de la mort : exemplaire, celle du saint ; banale, la sienne ou celle de ses amis.

Finalement, c'est un miroir que nous tendent ces dépositions où s'esquisse la vie au jour le jour avec ses peines, surtout, et cette immense joie après que le miracle s'est manifesté.

### Grâce aux procès de canonisation<sup>3</sup> nous pouvons ainsi disposer d'un

<sup>2</sup>. Ils ont été publiés par: J. CAMPBELL, (O.F.M.), *Ordre des Frères Mineurs, Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano*. Bottega d'Erasmo, Turin, 1978.

J.H. ALBANES et U. CHEVALIER, *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V. pape*, t. 1, Paris 1897.

*Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur*, 3ème édition, Iulii I, p. 428-551. (pour Pierre de Luxembourg).

Les miracles sont répartis ainsi : 41 pour Delphine de Puimichel. noté: (D.)

469 pour Urbain V. noté: (U.V.)

85 pour Pierre de Luxembourg. noté: (P.d.L.)

Nous avons choisi d'utiliser les graphies Delphine et Elzéar afin de respecter la tradition au détriment d'un certain archaïsme provençalissant. (Voir N. COULET, Compte rendu de l'ouvrage de J. CAMPBELL, *Le monde alpin et rhodanien*, premier et deuxième trimestre 1980, note 1, p.174.)

<sup>3</sup>. Pour les procès de canonisation voir l'ouvrage de A. VAUCHEZ, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, BEFAR, 1981, p. 47 à 67 montrant le déroulement d'un tel procès.

Ainsi, pour Urbain V, après une demande officielle en 1375 formulée par le roi Waldemar de Danemark, une enquête préliminaire de *fama et sanctitate* est ordonnée par l'Eglise entre 1376 et 1379. Les notaires recueillent alors les dépositions. Puis, une bulle pontificale *Pridem in consistorio* du 17 avril 1381 ouvre officiellement le procès avec une enquête sur la sainteté du défunt, *informatio in partibus*, confiée à trois commissaires qui établissent les articles, *articuli*, stipulant les questions posées aux témoins et reçoivent les témoignages des miraculés. Ces commissaires sont : Raimond, évêque de Vaison, Savaric, abbé de Saint-Victor de Marseille et un procureur. À ces trois personnes s'ajoute Pierre Olivari, licencié en droit et chanoine d'Aix. Un travail de synthèse est alors effectué, aboutissant à un rapport, *recollationes et summaria*, à partir duquel le pape tranchera.

nombre assez important de ces témoignages suscités et conservés par l'autorité religieuse. Nous utiliserons ici essentiellement trois procès concernant des personnages qui ont vécu en Provence une partie de leur vie, qui y sont morts et qui y sont enterrés dans la seconde moitié du XIVème siècle : d'abord Delphine de Puimichel, comtesse d'Ariano, une des plus grandes dames de Provence, enterrée à Apt auprès de son époux saint Elzéar le 28 novembre 1360, ensuite le pape Urbain V dont le sépulcre se trouve à Saint-Victor depuis le 4 juin 1372 dans cette abbaye marseillaise qui domine le port et dont il fut l'abbé et enfin le tout jeune cardinal Pierre de Luxembourg, apparenté aux plus grandes familles de la chrétienté, mort de l'épuisement dû aux privations qu'il s'était imposées et de la phtisie, mis en terre à sa demande dans le cimetière des pauvres d'Avignon le 5 juillet 1387, alors qu'il n'avait pas encore dix-huit ans.

Ces procès appartiennent à un genre littéraire : l'hagiographie. D'où le danger de rencontrer des stéréotypes comme le démarquage de la vie de saint François d'Assise par exemple ou la dramatisation excessive de la situation afin de magnifier, si cela était possible, l'intervention divine et donc la sainteté de l'intercesseur. A cette lecture critique s'ajoute le problème de la traduction, puisque le témoin s'exprime en "vulgaire" et que les dépositions doivent être transcrrites en latin pour les besoins de la chancellerie pontificale et la mise en forme "publique". Dans la pratique cette disposition n'est pas un obstacle véritable car les notaires ne mettent qu'un peu d'ordre dans les dépositions des témoins, l'essentiel du déroulement de ces moments privilégiés sont rappelés dans une langue latine certes, mais dont la syntaxe est si proche du provençal que l'on pourrait dire, en ne schématisant qu'à peine, que seuls les mots sont latins. Par conséquent, ces documents sont donc bien utilisables par l'historien et ce sans risques majeurs d'interprétation.

Ainsi, grâce à cette transcription notariale, nous possédons pour chaque témoignage un certain nombre d'informations, parfois lacunaires, mais qui, pour de nombreux pèlerins, permettent d'établir en quelque sorte une "carte d'identité" :

- dénomination : le prénom, identification de l'individu, authentifiant le témoignage. Dominent pour les hommes Jean, Pierre et Guillaume et pour les femmes, Jeannette, Catherine et Guillaumette<sup>4</sup>.

- lieu d'origine : la mention de la ville de naissance ou/et de résidence localisée par la désignation du diocèse dans lequel elle est située, permet de

Urbain V ne sera finalement que béatifié en 1870.

<sup>4</sup>. Tableau des prénoms les plus usités:

	D.	U.V.	P.d.L.	total:
Jean	6 / 12%	92 / 17%	43 / 30%	141 / 19%
Pierre	5 / 10%	65 / 12%	35 / 25%	105 / 14%
Guillaume	3 / 6%	38 / 7%	18 / 12%	59 / 8%
				723 /100%
Jeannette	- / -	8 / 7%	16 / 17%	24 / 9,5%
Catherine	5 / 14%	8 / 7%	8 / 8%	21 / 8%
Guillaumette	- / -	9 / 7%	6 / 6%	15 / 6%
				252 /100%

constater combien les déplacements peuvent être importants dans cette deuxième moitié du XIVème siècle, qu'ils soient liés aux pèlerinages ou aux affaires.

- qualité des témoins : seulement un tiers des témoins déclinent leur profession, celle-ci n'intervenant que fort peu dans le déroulement du miracle en général. Pour utiliser les classifications socio-professionnelles actuelles, on peut dire que dominent parmi les témoins les métiers dits du "tertiaire" (deux cas sur trois) avec par ordre décroissant : les fonctions liées au commerce, puis les professions "intellectuelles" (métiers de la santé, juristes) suivies des activités ayant trait à l'alimentation, enfin ce que l'on pourrait appeler les "services". Ces diverses informations permettent de mieux sérier qui est le témoin "type" : un citadin, exerçant une profession du secteur tertiaire, marié et âgé d'une quarantaine d'années.

C'est cet homme qui vient jusqu'au sépulcre vénérer celui qui, par son intercession, signe de sa sainteté, a pu intéresser Dieu à son sort et ainsi le sauver. Par le voeu émis, le fidèle s'engage à "venir, dès qu'il le pourra, visiter le tombeau", ajoutant la plupart du temps la promesse d'une offrande.

Grâce aux dépositions, on peut cartographier la réputation de chacune des saintes personnes concernées. Il convient de relever pour cela le lieu de résidence du témoin ou le lieu dans lequel le fidèle a dit avoir entendu parler des miracles du saint invoqué. Reportés sur une carte, se dessinent alors trois espaces forts différents :

- la comtesse de Puimichel rayonne sur une région provençale où l'emporte sa notoriété aptésienne, là où s'est déroulée la fin de sa vie et où elle repose au côté de son saint mari Elzéar.

- le cardinal de Luxembourg illumine de sa sainteté la vallée du Rhône de part et d'autre d'Avignon. Son culte, plus que provençal, est donc avignonnais, suivant les axes des voies économiques rhodanienne et languedocienne.

- le pape Urbain V est vénéré dans trois centres principaux : Avignon où il a été pape, Marseille où il fut abbé et où il est enterré, Aix-en-Provence enfin, centre politique et administratif du domaine provençal. A partir de ces trois régions, la renommée du saint pape recouvre toute la partie méridionale du royaume de France, la Provence toute entière, mais également l'Italie (voir cartes en annexe).

Ces cartes illustrent bien l'importance relative que chacun d'eux a pu avoir dans la seconde moitié du XIVème siècle et la liaison du développement du culte avec les grandes routes commerciales de cette période, tant maritimes que terrestres.

Arrivé sur le tombeau après un pèlerinage plus ou moins long et pénible et dont les derniers kilomètres peuvent présenter un caractère pénitentiel accru tel que "les pieds nus" ou encore "déchaussé", le témoin offre au saint ce qu'il lui a promis lors du voeu, un objet de dévotion gratulatoire. Dans 95% des cas, il s'agit de cire, soit brute, d'un poids variant généralement entre une et trois livres (380 à 1040 grammes environ), soit d'une cire élaborée. Dans ce cas sont signalées des "yimages", des ex-voto anatomiques ou plus simplement des cierges<sup>5</sup>.

5. Les "objets" en cire se répartissent ainsi :

Ces "images" de cire sont en fait des statuettes que l'on peut faire fabriquer spécialement ou tout simplement se procurer, comme les ex-voto anatomiques, dans des échoppes situées près du sépulcre, telle cette "épicerie" avignonnaise où Jean de Sullet, un fournier de trente-six ans, achète en passant un bras de cire<sup>6</sup>. Ces "images" ou ces ex-voto peuvent aussi être davantage personnalisés : Antoine Audeger stipule par exemple que la statuette de cire qu'il offrira sera "à la ressemblance de sa femme"<sup>7</sup>. Elles peuvent même représenter la scène qui a entraîné le miracle dont a bénéficié Perrin Flamenque, écuyer du comte de Provence, lequel offre à Urbain V une "image de cire représentant l'épée perforant les deux cuisses"<sup>8</sup>. L'"image" fait ici le lien avec l'ex-voto anatomique reproduisant la partie malade que l'on échange contre la même partie, devenue saine, obtenue par substitution miraculeuse. Les membres inférieurs représentent près de la moitié de ces ex-voto, suivis par la tête et les membres supérieurs. On peut même rencontrer quelques animaux, équidés et bovidés, ainsi que des scènes maritimes, "maquettes" de navires ou encore cette composition en cire d'un gouvernail d'un poids d'une livre, l'original ayant été perdu au cours de la tempête en octobre 1376 au large des côtes romaines<sup>9</sup>.

Enfin, la substitution peut prendre un caractère plus spirituel lorsqu'il s'agit de l'offrande d'un cierge que les notaires désignent sous divers vocables : *candela*, chandelle assez légère, *entorta*, cierge torsadé comme semble l'indiquer l'étymologie, *stadal*, au volume pouvant correspondre "à la grosseur et à la grandeur" d'une personne, en l'occurrence Marie Locliara, l'épouse de Jean de Saint-Ange, mercier tenant boutique près de Sainte-Marie-des-Accoules, au cœur de Marseille<sup>10</sup>.

Ainsi s'amoncellent les offrandes apportées par les pèlerins, "cire, images d'argent, pièces de lin, luminaires, argent, etc."<sup>11</sup>, témoignages de la sainteté des intercesseurs reconnue par les fidèles, échange très ancien du don/contre-don qui engageait celui qui recevait, transformé maintenant davantage en un contrat liant le fidèle et le saint. Le miracle accompli, attention à s'acquitter de son voeu, la sanction divine pouvant être cocasse, un prisonnier délivré par Urbain V... est repris par ses anciens gardiens<sup>12</sup>, ou dramatique, une fillette meurt parce que son père n'a pas accompli le voeu promis<sup>13</sup>.

### L'intérêt de ces procès de canonisation ne réside pas seulement dans

---

"images"	26%.
ex-voto anatomiques	17,4%.
cierges	16,5%.

6. P.d.L, témoin 71, paragraphe 272, p. 531.

7. U.V. §318, p.326.

8. U.V. §279, p.310.

9. U.V. §185, p.251.

10. U.V. §147, p.225.

11. U.V. -Informations sur la vie: 171, p.427.

12. U.V. §232, p.284-286.

13. U.V. §255, p.302.

toutes ces informations données par les témoins, ces pièces d'archives nous apprennent également le pourquoi de l'invocation. En effet, le fidèle, comme le fait Foulque Jourdan, brosse un tableau, plus ou moins rapide, de la situation qui l'a amené à prononcer son voeu. Plus des trois quarts des demandes concernent des problèmes de santé alors que les accidents et les "sinistres" représentent moins de 15% des cas et que les causes liées à l'insécurité n'atteignent pas les 10%<sup>14</sup>.

Le déséquilibre est flagrant, le saint est avant tout un saint guérisseur : un médecin du corps avant de l'être de l'âme. Défile ainsi toute une série de maladies, telles que les céphalées, l'asthme, la dysenterie, les hernies, les cas de paralysies... sans oublier la lèpre et dans cette seconde moitié du XIVème siècle, la peste, en un véritable dictionnaire médical. Parmi les divers troubles, le malade mentionne le plus souvent la fièvre, "très forte", "continue", "tierce", "quarte", synonyme de faiblesse et de douleurs<sup>15</sup>. Puis, par ordre décroissant, apparaissent les maux suivants. En premier lieu les troubles moteurs de toutes sortes, suivis par les dérèglements des différents sens comme la vue avec la mention en novembre 1376 de lunettes<sup>16</sup> ou l'ouïe. Ensuite, les chiffres n'indiquent plus que quelques cas dont certains sont très difficilement identifiables. Deux maladies méritent d'être plus particulièrement signalées, il s'agit de la lèpre et de la peste.

La lèpre, d'abord, parce qu'elle inspire une véritable terreur à ceux qui croient qu'ils en sont atteints. Là encore, les symptômes sont fort peu précis et beaucoup de "lèpres" pourraient n'être que de banales dermatoses peut-être liées à certaines carences en vitamines, les troubles essentiels de la sensibilité n'étant par exemple jamais indiqués. Mais cette maladie n'a pas les mêmes conséquences que les autres puisque les lépreux, ou reconnus comme tels, sont exclus du monde des vivants bien avant leur mort corporelle. Face à la lèpre, le seul recours est Dieu. Guillaumette au début du mois de juillet 1378 fut malade au cours du souper. Ne pouvant dormir, au milieu de la nuit, elle prit la chandelle qui se trouvait près de son lit et découvrit alors des grosses lésions sur son corps "à la façon de la lèpre". Affolée, elle se redressa, appela son mari qui dormait dans une autre chambre. Celui-ci accourt et s'écria en la voyant : "Oh, sainte Marie, comment est-ce possible, certainement tu es lépreuse." Guillaumette lui répond alors : "Béni soit

#### 14. Causes de l'émission du voeu:

	nombre de cas recensés /	en %.
maladies	530 /	76,9
"sinistres"	95 /	13,8
insécurité	65 /	9,3
total	690 /	100

15. Il n'est jamais fait mention du paludisme en tant que tel. Or, les fièvres "tierces" et "quartes" semblent bien correspondre à cette maladie. Pourtant, les symptômes décrits ne sont pas très probants puisque aucun de ces témoins n'indique le cycle caractéristique de la maladie avec le grand accès fébrile, les tempes qui résonnent, le front brûlant, l'alternance de sueurs glacées avant d'atteindre, au milieu du troisième jour, la grande sudation, la tombée de la fièvre et le sommeil réparateur...avant le prochain accès. Voir R. DELORT, *Les Animaux ont une histoire*, Paris, 1984. p.153-154.

16. U.V. §162, p.235-236.

Dieu, si cela est, je ne peux rien faire d'autre<sup>17</sup>. Devant la terrible réalité ou celle que l'on croit être, nul espoir hormis le miracle.

La peste ensuite, avec ses récurrences, surtout celles des années 1372 à 1375, qui ravage tout le Midi méditerranéen, suivant les grands axes de communications, particulièrement virulente en Provence en 1374. Les symptômes sont ici très bien décrits et l'on ne peut s'y tromper : il s'agit bien de la peste bubonique accompagnée de ses bubons, ses carboncles et son cortège de cadavres. Pierre Gaudric, clerc royal à Lunel, avait trois enfants, la peste lui en a pris deux, le troisième, atteint à son tour par "la fièvre de l'épidémie" ne devra son salut qu'à l'intercession d'Urbain V<sup>18</sup>.

Face à ces maladies, la médecine et les médecins sont fort démunis. Que peuvent les applications d'onguents ou les incisions des bubons ? Le monde médical est totalement impuissant en 1348 comme il le sera en 1720 à Marseille. Il faudra attendre 1894 pour que Yercin et Kitasato découvrent le bacille spécifique de la peste. Il n'empêche qu'au XIVème siècle la médicalisation de la Provence est importante et que le recours au médecin, sinon au chirurgien ou encore au barbier, est chose normale. Ne cautionnent-ils pas par leur sentence : "incurable par l'art de la médecine"<sup>19</sup> la mort inéluctable du patient et par conséquent ne magnifient-ils pas la puissance du saint qui sait intéresser Dieu à ce cas évidemment désespéré ? Ils ont regardé, palpé, donné un diagnostic et des médicaments. Rien n'y a fait. Les malades peuvent bien se moquer de ces diagnostics contradictoires, pousser les hauts cris devant la cherté de médicaments sans effet, ils n'en continuent pas moins d'en appeler à l'homme de l'art, chrétien ou juif, peu importe devant la douleur. Ce n'est qu'en tout dernier ressort que l'on s'en remet à Dieu, pourtant bien plus efficace... et moins cher !

La seconde rubrique pourrait s'intituler : les "sinistres" englobant accidents divers et risques naturels. Les accidents sont causés à 40% par des chutes. Celle de Jacques à Clermont-l'Hérault qui, tombé de son toit situé à douze mètres de hauteur, demeure tout contusionné avec son bras cassé sur lequel on a relevé cinq plaies<sup>20</sup>, celle de Raymond Foulque qui lors de sa chute de cheval s'est fracturé la jambe contre un rocher<sup>21</sup>. Accidents encore lorsqu'une charrette renverse une enfant qui joue dans la rue principale d'Avignon, la rue Charretière<sup>22</sup>, ou lorsque des personnes se noient dans le Rhône ou dans la Sorgue. Notons enfin cet "accident du travail" dont est victime le facteur de cloches Raymond. Celui-ci, avec des compagnons du même art, hisse une grosse cloche "faisant office d'horloge" au sommet d'une tour de l'abbaye de Saint-Victor. L'action étant toujours délicate et dangereuse, Raymond s'est recommandé à Urbain V. Malgré toutes les précautions prises, au milieu de l'ascension, la corde pourtant grosse, casse, précipitant

<sup>17</sup>. U.V. §335, p.334-335.

<sup>18</sup>. U.V. §45, p.154-155.

<sup>19</sup>. U.V. §54, p.158. Les références sont multiples.

<sup>20</sup>. U.V. -(1390)§70, p.479.

<sup>21</sup>. U.V. §336, p.349.

<sup>22</sup>. U.V. -(1390)§16, p.439-440.

Raymond et la cloche sur le sol. Celle-ci se brise et un morceau de plus de trois quintaux (près de 120 kg) vient le frapper au cou, tandis que sa jambe est brisée en trois endroits. On retirera de la plaie du cou dix esquilles d'os et deux dents<sup>23</sup>.

Les risques naturels sont liés aux éléments : l'eau en premier lieu avec les nombreuses mentions de tempêtes en mer, lesquelles provoquent inquiétudes, drames et naufrages. Il peut en être de même lors de la traversée de fleuves dangereux comme le Var. Seul le recours à un saint protecteur permet aux voyageurs de traverser à gué, sains et saufs, le fleuve en crue en ayant de l'eau "jusqu'à la bouche"<sup>24</sup>.

Le feu, toujours présent au moyen âge, est également cité, que ce soit l'incendie urbain qui frappe douze maisons à Genève<sup>25</sup> ou celui de l'hôtellerie du "Lion" sise dans le quartier de la Grande-Fusterie à Avignon<sup>26</sup> ou encore l'embrasement d'une paillasse provoquée par la chute accidentelle d'une chandelle<sup>27</sup>.

Le vent enfin qui se déchaîne sur l'île de Ré qui fait s'écrouler une maison sur trois enfants<sup>28</sup> ou la tourmente de neige qui assaille une vingtaine de pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle<sup>29</sup>.

La troisième rubrique regroupe l'ensemble des troubles dont l'origine est due à l'insécurité des temps. En premier lieu la guerre et ses conséquences. Dans cette seconde moitié du XIVème siècle, les hommes se sont ingénier à multiplier les causes de troubles. Le conflit franco-anglais ne touche pas directement la Provence mais des "routiers" parcourrent le Midi. Dans la région de Castres sévissent les "Armagnacs" au moins de 1372 à 1376 puisque Jean y est fait par deux fois prisonnier et emmené dans la place forte d'Ambialet d'où ils mettent le pays en "pâlis"<sup>30</sup>. Les "Bretons" guerroient et volent près de Valence, puis de Millau, tandis que les "Gascons" d'Arnaud de Cervole s'installent en Provence durant l'été 1357, occupant certaines places comme Cucuron, tentant d'investir Ansouis, laquelle sera sauvée par Delphine de Puimichel<sup>31</sup>. En 1361 ce sont les "Espagnols" d'Henri de Trastamare qui traversent le territoire de Gargas, faisant main basse sur les animaux rencontrés<sup>32</sup>. Enfin, Raymond de Turennes et ses hommes occupent Meyrargues au début de l'année 1388 d'où ils rançonnent les voyageurs. Cet état de fait qui expose les habitants de la Provence occidentale aux coups de main des gens de Raymond de Turennes perdure jusque dans l'été 1399<sup>33</sup>. A ce conflit international s'ajoutent les troubles issus de la reconquête par l'Eglise

<sup>23</sup>. U.V. -(1390)§38, p.451-452.

<sup>24</sup>. U.V. §151, p.227.

<sup>25</sup>. P.d.L. §248, p.514.

<sup>26</sup>. P.d.L. §246, p.514.

<sup>27</sup>. U.V. §62, p.160-161.

<sup>28</sup>. P.d.L. §.249, p514.

<sup>29</sup>. U.V. -(1390)§23, p.444-445.

<sup>30</sup>. U.V. §232, p.284-286.

<sup>31</sup>. D. -voir par exemple les témoignages de Ferrier de Cucuron p.299-203.(témoin 13) ainsi que Jean de Sabran, seigneur d'Ansouis, p.509-510.

<sup>32</sup>. D. -article 78, p.85-86. et témoin 46, p.485.

<sup>33</sup>. P.d.L. §207, p.509-510.

des Etats pontificaux.

En second lieu, il convient de relever l'inquiétude plusieurs fois séculaire que représente la menace sarrasine. La peur des marins est grande et légitime. Lorsqu'au large de Collioure, à la mi-août 1377, Jean de Bosquet, marin marseillais, aperçut deux galères sarrasines se dirigeant vers eux à force de rames, la panique s'empare de lui et de tout l'équipage. Heureusement, grâce à la prière adressée à Urbain V, le vent prit miraculeusement de la force et les chrétiens purent ainsi échapper aux musulmans et ne se retrouvèrent pas "captifs des infidèles"<sup>34</sup>.

A l'occasion de ces témoignages guerriers, nous pouvons relever des renseignements sur l'armement utilisé ainsi que sur les rançons demandées et les évasions réussies. Jean de la Chalma déclare que voulant échapper aux compagnies de "Bretons" qui s'approchent de Valence, il a dû pour cela passer, tout armé, d'un petit navire sur le Rhône à un plus grand. Malheureusement, dans l'action, il tomba dans le fleuve, assez profond à cet endroit et il fut entraîné vers le fond par le poids de son équipement, 150 livres stipule-t-il (soit près de 57 kg), comprenant : "jupon, tunique de fer, jaquette de velours, bassinet lacé et attaché, brassière et gantelets, épée et couteau à la ceinture"<sup>35</sup>. Cela ne fait que confirmer l'alourdissement de l'armement défensif au cours du XIVème siècle, et corrélativement son coût de plus en plus élevé à cause des améliorations apportées<sup>36</sup>. Les descriptions de blessures d'origine militaire soulignent l'usage de l'épée mais plus encore celui des armes de jet comme les arbalettes, lesquelles tirent des viretons capables de transpercer des protections qui pourtant pouvait paraître efficaces<sup>37</sup>.

Brunet de Roquetis, lui, est pris "par les ennemis de l'Eglise" à Viterbe en mars 1377 et mis à rançon. L'exigence initiale est de 1000 florins, somme considérable. Quelques jours plus tard, on lui réclame 800 florins et une ceinture d'argent d'une valeur de 100 florins. Quelque temps après, la demande s'est transformée en une ceinture d'argent avec "d'autres choses" et 300 florins. Brunet est demeuré prisonnier trois mois et pendant ce temps-là, il marchande. Il propose d'abord 100 florins, puis 150. En fin de compte il sera délivré, grâce à l'intercession d'Urbain V, pour la somme de 100 florins. Brunet est un damoiseau attaché à l'archevêque de Toulouse, c'est sans doute ce qui motive l'importance de la rançon demandée, le double de ce que doit payer le nourranguier Jean Guilbert d'Aix-en-Provence ou le notaire Jean Pascal de Trete<sup>38</sup>. La somme exorbitante initiale justifie le marchandage de Brunet ou les tentatives d'évasion dans lesquelles le rôle du saint est prépondérant. Une fois le voeu émis, les prisonniers voient leurs fers tomber d'eux-mêmes, les gardes s'endormir et les portes se déverrouiller. Il leur

<sup>34</sup>. U.V. §317, p.325-326. et U.V. (1390) §50, p.457.

<sup>35</sup>. U.V. §37, p.149-150. Texte traduit par P. AMARGIER, "Gens de mer en Méditerranée dans les années 1375-1390", *Navigation et gens de mer en Méditerranée de la Préhistoire à nos jours*, CNRS, Maison de la Méditerranée, cahier n°3, Paris, 1980. p.70.

<sup>36</sup>. Ph. CONTAMINE, *Guerre, Etats et Société à la fin du Moyen Age. Etude sur les armées des rois de France (1337-1494)*. Paris, 1972, p.17.

<sup>37</sup>. P.d.L. §196, p.518-519.

<sup>38</sup>. U.V. §278, p.308-309. et §280, p.310. Nourranguier : éleveur.

suffit alors de traverser la cour du château et de sauter par dessus les murailles pour se retrouver sains et saufs à l'extérieur, où aucune poursuite ne viendra les inquiéter. Nous sommes ici quasiment dans le domaine du merveilleux<sup>39</sup>.

Restent les démêlés avec la justice à propos de pertes, de vols ou encore de violences et de délits divers.

Vols, pertes, il est bien difficile parfois de faire la différence, mais une chose est certaine, il est assez rarement fait mention dans les témoignages d'intervention de la justice. Pourtant, c'est elle qui mène l'enquête lorsque la vaisselle d'argent appartenant à l'abbé de Montmajour disparaît à Avignon. Le préjudice est estimé à 27 marcs d'argent. L'écuyer de l'abbé est accusé du vol parce que cette nuit-là, il avait découché. Très inquiet, celui-ci prend la fuite et se réfugie à Carpentras où, deux mois plus tard, il apprend son arrestation imminente. C'est alors qu'il demande l'intercession du saint pape et que la justice découvre qu'en fait le coupable est un moine de l'abbaye, lequel avait dérobé la vaisselle et des joyaux<sup>40</sup>.

La justice intervient également lors de rixes qui le plus souvent se terminent par un épanchement de sang parce que tout un chacun est armé et qu'un couteau est très vite tiré. Elle instruit aussi le dossier de Bertrand Constant, résidant aux Buis-les-Baronnies où il exerce la profession d'"épicier". Bertrand est arrêté à Nyons par des officiers du Dauphiné qui l'accusent de "fabriquer de la fausse monnaie pour le compte du seigneur d'Agoult" dont les terres sont limitrophes<sup>41</sup>.

La justice des hommes s'appuie sur un système d'amendes, donc de compensation pécuniaire. Si l'enquête piétine par trop, pour la débloquer, les juges sont autorisés au XIVème siècle à pratiquer l'usage de la question. Le seul instrument utilisé qui soit mentionné est le chevalet sur lequel l'accusé est placé "avec des poids très lourds aux pieds", et ce jusqu'à sept fois au dire d'un témoin. Bertrand Constant, déjà cité ci-dessus, a été levé trois fois sur le chevalet et sous cette torture, il a avoué "tout ce qu'ils voulaient contre le droit et la justice". Malgré ces aveux, le juge souhaite le lever une dernière fois afin de confirmer ou d'infliger la déposition de Bertrand. Mais, s'étant entre temps voué à Urbain V, voici que le prisonnier ne paraît pas souffrir sur le chevalet. Le juge le fait alors déposer à terre, on le déshabille, on le fouille, recherchant sur lui un éventuel talisman (ou *breu*). Devant cette situation nouvelle, le juge interpelle Bertrand lequel lui révèle son voeu au saint pape et finalement, l'accusé sera relaxé<sup>42</sup>.

En définitive, le voeu au saint personnage apparaît bien comme une sorte de contrat...de la dernière chance. L'homme a lutté, souvent longuement, il a tout essayé, en vain. Ce n'est qu'en ultime recours qu'il se tourne vers l'au-delà, mobilisant pour cela des êtres un peu semblables à lui, faits de chair et de sang, comme lui, mais dont les âmes sont si pures qu'elles sont déjà, lui n'en doute pas, auprès de Dieu. La preuve manifeste réside dans la réalisation par Dieu du voeu que

<sup>39</sup> U.V. §217, p.272-273.

<sup>40</sup> U.V. §30, p.142-143.

<sup>41</sup> U.V. §198, p.259-260.

<sup>42</sup> U.V. §198, p.259-260.

le fidèle adresse au saint intercesseur.

Les témoins se sont présentés devant le sépulcre avec leur offrande, ils ont donné au notaire les renseignements nécessaires à l'élaboration du procès-verbal. Nous avons signalé déjà tout ce que pouvaient apporter ces informations tant sur la connaissance des témoins que sur les divers problèmes qui les assaillent. Mais d'autres éléments peuvent être également relevés concernant les phénomènes de mentalités. A travers ces dépositions, de nombreuses notations très fugaces nous permettent de voir se dessiner des réactions qui touchent la famille, l'attitude de ces hommes et de ces femmes devant la notion de travail ou encore leur appréhension de l'espace et du temps, enfin leur vision de la mort.

Diffuse, s'esquisse une image de la "condition féminine". Les indices sont peu explicites, incomplets, épars et pourtant, mis bout à bout, ils nous laissent apercevoir des bribes d'informations sur la femme et même sur l'enfant.

Sur le mariage lui-même, pourtant moment essentiel dans le monde féminin, très peu de chose, rien sur la cérémonie par exemple, et les seules indications fournies par la vie de Delphine nous parlent d'une exception. En effet, la sainte ne voulait pas se marier afin de ne pas créer de liens matrimoniaux charnels et donc de demeurer vierge pour mieux servir Dieu<sup>43</sup>, et souhaitait voir ses biens détruits ou brûlés parce qu'elle était, de par sa naissance, une héritière et que son mariage était avant tout une union politique<sup>44</sup>. Le caractère exceptionnel de l'union avec Elzéar de Sabran se trouve dans le fait que, obligés de se marier, les époux demeureront vierges, tout en cohabitant. Delphine en est l'instigatrice, Elzéar ne consentit que lentement et avec des réticences ; la *Vie de Delphine* stipule qu'au début de leur union son mari était "tiède et peu respectueux vis-à-vis de ce propos"<sup>45</sup>.

Le mariage est l'état normal de la fille nubile. C'est par lui qu'elle prend toute sa place dans la société. Si Ysarde peut témoigner c'est parce qu'elle est "l'épouse du noble Laugier de Gordes", son très jeune âge, douze ans, ne compte plus devant son état de femme mariée<sup>46</sup>. Les quelques indications qui permettent de déterminer l'âge de la mariée indiquent environ quinze ans. Barrasse d'Apt est veuve, elle est âgée de seize/dix-sept ans. Elle aimera suivre la voie ouverte par Delphine, mais elle ne le peut à cause de son enfant. Elle s'est donc mariée vers quatorze/quinze ans au plus tard<sup>47</sup>. L'âge du marié serait un peu plus élevé mais les documents sont ici trop indigents, comme ceux qui concernent le remariage, pour pouvoir le démontrer.

Pourquoi se marie-t-on ? Volonté politique et stratégie matrimoniale de Charles II lors de l'union de Dephine et d'Elzéar ; volonté économique jamais

<sup>43</sup>. D. -article 6, p.32-33.

<sup>44</sup>. Vie de Delphine Pb.III, 4. Le mariage est une volonté de Charles II, comte de Provence . Dans : J. CAMPBELL. (O.F.M.) *Vies occitanes de saint Auzias et de sainte Dauphine*, Bibliothica Pontificii Athenaei Antoniani, Rome, 1963.

<sup>45</sup>. Vie de Delphine, Pb. III, 4.

<sup>46</sup>. D. témoin 30 p.428-429, lignes 8-9 et 16-17.

<sup>47</sup>. D. cité par le témoin 47, p.489, lignes 8-13.

exprimée véritablement ; bien plus prosaïquement, volonté d'engendrer, c'est bien dans ce but, dans "l'espoir d'avoir des enfants", qu'André de Lescusot a épousé une "jeunesse"<sup>48</sup>.

Dans la vie du couple Dephine/Elzéar, la famille du mari attend très vite un héritier d'où son inquiétude devant l'absence de grossesse, l'obligation de la visite au médecin, lequel mis dans la confidence par les deux époux, décrète sentencieusement quatre "empêchements et carences" chez Delphine et trois chez Elzéar, la surveillance exercée sur le couple, y compris la nuit, afin de vérifier qu'ils partagent bien la même couche. La conséquence extrême est la crainte de "l'accident" qui pourrait arriver à Delphine, incapable, et pour cause, de donner un héritier aux Sabran<sup>49</sup>. Les couples véritablement stériles manifestent un grand désespoir à l'image de Sybille et d'Antoine Riqui de Salon qui étaient sans enfant depuis huit ans et s'en désespéraient jusqu'à leur voeu à Urbain V. Dès ce moment, dans la nuit même, Sybille conçut un fils<sup>50</sup>.

Encore convient-il de mener à bien cette grossesse, à savoir être en bonne santé, de ne pas se trouver affaiblie, afin de pouvoir supporter cette épreuve au mieux, acte naturel certes, mais dangereux tant pour la mère que pour le bébé. Lors de l'accouchement, les témoins soulignent non pas les douleurs de l'enfantement mais bien plutôt leur absence, signe divin. Guillaumette est épuisée et songe qu'elle pourrait bien mourir en accouchant. Son mari revient à ce moment d'Avignon, rapportant une "image peinte" de Pierre de Luxembourg. A partir de ce moment, après avoir promis d'appeler l'enfant Pierre et de le faire entrer en religion, Guillaumette enfanta "avec la moindre douleur possible" et l'enfant ressemblait même au portrait du cardinal<sup>51</sup>. L'identification est ici parfaite entre le saint et l'enfant, quant à la mère, elle a été soulagée autant que faire se peut. Cette douleur caractéristique, punition biblique, apparaît d'autre part comme un point de référence lorsque Bernard Martin hurlait sans arrêt, "comme une femme en couches"<sup>52</sup>. Cela est particulièrement souligné lorsqu'il s'agit de crises de coliques néphrétiques. Autour de la parturiante, pour l'aider, l'assister, une "sage-femme" comme Huguette de Cavaillon dont les titres médicaux se résument à "plus de trente ans d'expérience"<sup>53</sup>. En cas d'urgence, Raybaud d'Apt, n'hésitera pas à aller chercher le médecin André Durand<sup>54</sup>. Il arrive malgré tout que certains enfants soient mort-nés, ce sont ceux qui à la naissance sont restés "sans signe de vie", "comme morts".

La fréquence des naissances semble assez élevée, l'intervalle intergénésique étant d'environ quatorze mois, mais les témoignages, trop lacunaires, ne permettent pas une étude véritable. Même les expressions latines utilisées par

<sup>48</sup>. P.d.L. § 258, p.515.

<sup>49</sup>. Vie de Delphine, Pb. IV, 4b.

<sup>50</sup>. U.V. §341, p.338-339.

<sup>51</sup>. P.d.L. §201, p.509.

<sup>52</sup>. P.d.L. §250, p.514.

<sup>53</sup>. P.d.L. -témoin 29, p.498 et les articles 109, p.429 et 216, p.523.

<sup>54</sup>. D. - témoin 21, p.379, lignes 20 à 22.

les notaires pour désigner les différents âges de la vie sont par trop vagues : *infans* correspond plutôt au tout jeune enfant, ensuite il est généralement qualifié de *puer* et enfin de *juvenis* et *adolescens*. Mais le vocabulaire est très fluctuant, ce ne peut être au mieux qu'une indication ; pour les filles le terme générique est *puella*, sans autre précision.

Ce jeune enfant est nourri au lait maternel ou à celui d'une nourrice<sup>55</sup>, et c'est bien un signe infaillible de problème grave que celui du bébé qui refuse le sein. A l'inverse, le fait que l'enfant recommence à téter est signe d'espoir. Allaitements maternels (quatre cas) ou mercenaires (sept cas), le lait de femme est l'aliment de base de l'enfant et ce pour de longs mois puisqu'on le signale encore à trois ans. Le danger que représente le sevrage n'est jamais indiqué dans les causes de la mortalité juvénile, en revanche les témoignages signalent des accidents, noyades, incendies, chutes, mais aussi l'étouffement dans le lit familial, au côté de la mère ou de la nourrice, laquelle, au réveil, ne côtoie plus qu'un petit corps sans vie. Accident, malaise infantile ou crime, l'Eglise multiplie les interdictions concernant le fait de faire partager le même lit aux adultes et aux enfants, mais en vain.

Il est fort dommage que les témoins soient muets sur les jeux, l'école ou le travail des enfants. Quant à la famille, sa composition est d'abord de type moderne, les parents et leurs enfants en forment l'ossature essentielle. Aux collatéraux très rarement mentionnés, vient s'agréger, en fonction des revenus, une "familiarité" plus ou moins étendue.

Cette famille, rassemblée auprès du moribond, ce que nous montrent assez souvent les divers procès-verbaux, est triste. Les hommes ont de la peine, les femmes pleurent<sup>56</sup>. Douleur stéréotypée peut-être, mais également très vraie comme celle de cette mère qui demeure couchée deux heures durant sur la tombe de son enfant, gémissant continuellement<sup>57</sup>, ou encore celle de Stéphane Albert, un Grassois, dont l'enfant âgé d'un an se meurt. Tout espoir est perdu, aussi décide-t-il de se rendre dans ses vignes, ne pouvant se résoudre à assister aux obsèques. Là, au milieu de son champ, à genoux, seul, il implore Urbain V d'intervenir en faveur de son fils<sup>58</sup>. Douleur tout intériorisée, se manifestant dans la solitude de la nature, oeuvre de Dieu, dans un face à face discret, et par conséquent vrai, entre le saint homme et lui-même pauvre pécheur. Oui, les enfants, même les tout petits, sont aimés par leurs parents.

Ceux-ci peuvent s'aimer. Delphine ne déclare-t-elle pas "qu'elle n'aimait

<sup>55</sup> .. Ce n'est pas l'enfant qui est mis en nourrice mais bien plutôt celle-ci qui devient un membre de la famille. La situation est donc totalement différente de celle analysée par E. BADINTER, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle dans : *L'amour en plus*, Paris, 1980, p.83 et 109 à 111.

<sup>56</sup>. Les principales expressions utilisées sont les suivantes:

	hommes	femmes
<i>dolor, tristitia.</i>	62%	36,5%
<i>lacrima, fletus, plorare.</i>	29%	63,5%

<sup>57</sup>. U.V. (1390) §54, p.460-461.

<sup>58</sup>. U.V. §136, p.216-217.

rien d'autre des choses de ce monde à l'exception de son époux<sup>59</sup> ? Pourtant, les rapports entre mari et femme n'excluent pas bien sûr la soumission, la crainte et parfois même la terreur de la part de l'épouse. Moneta, une Marseillaise, a dû laisser son fils de huit mois sans surveillance dans un grenier afin de pouvoir laver le linge du bébé. A son retour, l'enfant est immobile, la face noirâtre, il s'est asphyxié. Découvrant le drame, la mère hurle, craignant que son mari ne la rende responsable de la mort de leur fils. Terrorisée, elle envisage même, à l'instigation du diable, de se donner la mort<sup>60</sup>. Enfin, la place de la femme est à la cuisine, préparant le repas, malgré tout le chagrin qu'elle peut ressentir<sup>61</sup>.

Terminons par un exemple sordide, mais unique, de relations père-fils. Bernard Ricard est devenu aveugle. Il s'est voué à Urbain V, promettant de venir à Marseille en cas de guérison. Or, huit jours plus tard, voilà qu'il commence à recouvrir la vue. En conséquence, il décide de se rendre sur le champ en pèlerinage à Saint-Victor. Ne pouvant encore se déplacer seul, il emmène avec lui son fils Bernard, âgé de quatorze ans, afin que celui-ci puisse l'y conduire. Arrivé à Nîmes, le fils remplace par des pièces de cuivre et de plomb les quelques florins et francs que son père a emportés et qu'il conserve dans son vêtement sur l'épaule. La substitution découverte et l'adolescent corrigé, celui-ci s'enfuit, abandonnant sur place son père. Heureusement, un "bon Samaritain" aidera l'infirme, lequel recouvre progressivement la vue dès la sortie de Nîmes et peut venir ainsi, sans encombre, accomplir ses dévotions auprès du sépulcre<sup>62</sup>. Malgré cette note sinistre, l'image de la famille que nous donnent les divers témoignages est somme toute assez réconfortante.

La vie quotidienne est faite de travail. Nous ne parlerons pas des différents métiers, mais seulement des cas où le témoin ne peut plus exercer sa profession. Il n'est jamais fait mention d'un quelconque chômage, mais en revanche on souligne dans les dépositions les cas où l'on est devenu incapable de travailler et donc de subvenir à ses besoins. C'est ce qui est arrivé à Jean Jacob de Châteauneuf-sur-l'Isère, au nord de la ville de Valence. Il conduisait un attelage de boeufs, mais maintenant paralysé, il ne peut se déplacer qu'à l'aide de deux bêquilles, il ne peut plus travailler et est donc obligé de mendier pour survivre et ce depuis deux ans et demi. Son voeu au saint cardinal est le suivant: : "Que je guérisse de mes maladies et que je puisse travailler et faire mon labeur et gagner mon pain"<sup>63</sup>. La mendicité n'est pas une fin, tout juste un pis-aller et le plus bref possible.

Tel n'est pas le cas de Delphine et de ses compagnes ou de ceux qui ont choisi la voie de la pauvreté à l'image de saint François d'Assise. "Epouser Dame pauvreté" est alors une humiliation acceptée pour l'amour de Dieu. La comtesse se

<sup>59</sup> D. p.321, lignes 18-19.

<sup>60</sup> U.V. (1390) §87, p.478-479.

<sup>61</sup> U.V. §31, p.143-144.

<sup>62</sup> U.V. (1390) §62, p.465-466. C'est une véritable scène picaresque avant la lettre qui nous est décrite ci-dessus. Voir par exemple *La Vida de Lazarillo de Tormes*, Paris, 1968, p.87 à 103.

<sup>63</sup> P.d.L. -témoign 8, p.487, et §195, p.518.

fait ainsi apostropher : "Va donc, besace" (*Vade bizoca*) ou encore traiter de "rassotée"<sup>64</sup>. Quant aux pauvres, des mendians par nécessité, ils ont cette réflexion amère : "Cette vieille demande l'aumône et elle a un gros ventre (Delphine souffre d'hydropisie) et on lui donne deux pains ; et nous, on ne nous donne rien, excepté une piécette"<sup>65</sup>. Il existe bien deux pauvretés, celle que l'on a choisie et celle qui s'est imposée.

Le travail se déroule dans un cadre spatial et temporel où l'approximation triomphe. Les mesures données sont souvent variables et surtout, elles utilisent l'expérience de chacun comme dans les expressions : "la longeur d'un trait d'arbalète" ou encore "une journée de marche" (*la dieta*). L'évaluation n'est pas plus précise lorsqu'il s'agit de localiser des lieux. Le pèlerin se déplace, parcourt cet espace, seul ou plus généralement en groupe, liant affaires et religion, allant généralement à pied, utilisant parfois le bateau, rarement le cheval. C'est ainsi que l'on peut suivre assez précisément le voyage de retour du pape Grégoire XI d'Avignon à Rome de septembre 1376 à janvier 1377. Ce voyage de 950 kilomètres environ, rendu difficile par l'état de la mer, a duré dix-huit jours de voyage effectif, soit une moyenne de cinquante kilomètres par jour<sup>66</sup>.

Dans le cadre de l'enquête menée par l'Eglise pour la canonisation éventuelle, les notaires sont amenés à demander des renseignements précis, par exemple sur la date de telle action. Là encore la précision n'est pas de mise : "un jour" ou mieux, "au temps de l'épidémie", moment qui a frappé l'imagination, sont des réponses fréquentes. Dans le cas de dates plus précises, les repères chronologiques peuvent être soit des moments liés aux travaux agricoles, comme la moisson, la vendange, soit, bien plus souvent, les fêtes religieuses, celles des saints où triomphe la Saint-Michel (29 septembre) ou, à l'intérieur du cycle liturgique, le Carême, suivi par Noël et Pentecôte. Le caractère mobile de la quadragésime n'est en rien un obstacle à l'appréhension du temps et sa longueur en fait un repère commode. Quant aux durées, les témoins privilégièrent quelques points de repère comme quinze jours, trois semaines, trois mois, un an. Cela permet de couvrir tous les besoins de la vie quotidienne avec une précision largement suffisante pour celui qui la donne comme pour celui qui la reçoit. Le souvenir se fixe à partir d'événements cycliques, le Carême, ou extraordinaires, les épidémies de peste. Ces phénomènes jouent leur rôle de points de repère, accessibles à tous. Qu'apporterait une précision supplémentaire ?

Enfin demeure, angoissante, crainte, inéluctable, la mort. La sienne, mais aussi celle de l'ami, du voisin. Séparation radicale de l'âme et du corps, disent les théologiens, mais comment avoir connaissance de cet instant précis ? Les signes cliniques entraînant la reconnaissance du décès sont les suivants :

<sup>64</sup>. D. -témoin 7, p.223, lignes 27 à 29. et témoin 14, p.326, lignes 1 à 5.  
D. -témoin 14, p.327, lignes 1 à 5. et Vie de Delphine, Pb. XII, 3.

<sup>65</sup>. D. -témoin 31, p.438, lignes 23 à 25.

<sup>66</sup>. Voir G. VEYSSIERE, *Société et vie en Provence à travers des sources hagiographiques du XIVème siècle*, thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 1987, t.1, p.115 à 118.

l'immobilité du corps et des membres, la rigidité des articulations, le froid cadavérique, l'absence de toute haleine ainsi que la "carence des sens"<sup>67</sup>. Les descriptions des témoins reprennent ces caractéristiques et c'est bien pourquoi l'absence de mouvements chez le nouveau-né angoisse tellement les parents puisque le baptême ne peut être administré à un enfant mort-né. Ainsi Agnès du Puy accouche d'une fillette mort-née. En attendant le retour de son mari, le petit cadavre déjà décoloré et froid est placé dans une "petite armoire". C'est une voisine qui le lendemain implore Pierre de Luxembourg "afin qu'elle puisse vivre au moins jusqu'au baptême", ce qui se produisit, "l'esprit ayant pu ainsi être dégagé des ténèbres"<sup>68</sup>.

Peur de mourir, peur de ne pas être sauvé, existe aussi la tentation inverse, celle de se donner la mort, évidemment à l'instigation du diable. Seules deux personnes l'envisagent, sans y céder.

En fait, face à la mort, le chrétien n'est pas livré à lui-même. Les saints sont là. Ils ont montré le chemin par leur mort exemplaire. Elle ne survient pas brutalement en général mais bien plutôt après une maladie plus ou moins longue durant laquelle les saints personnages ont pu montrer leur vertu. Delphine se confesse, reçoit le viatique des mains de l'évêque d'Apt. Au cours de son agonie, elle s'est fait lire la Passion et les paroles prononcées par le Christ lors de la Cène, puis elle a demandé au Seigneur "de lui ouvrir" et elle a refusé toute nourriture, affirmant: "*No vuelh d'ayssi avau sino Dieu*". Elle s'est enfin éteinte, sereine<sup>69</sup>. La description de la mort d'Urbain V, donne à contrario celle d'un homme ordinaire : il "parut de ce monde, coloré, et il donnait à chacun de la dévotion et une jouissance spirituelle, ne présentant ni aspect de terreur, ni grimace abominable, ni odeur fétide, ni émission de turpitudes ou inconvenients quelconques...(ce corps) paraissait parfaitement sain"<sup>70</sup>. Leur mort est édifiante, exemplaire. Un culte s'organise immédiatement et le pillage des saintes reliques débute. Lors de l'enterrement de Pierre de Luxembourg, les autorités religieuses ont dû faire appel à des gardiens "forts et robustes" afin de protéger la tombe de toute profanation, la recouvrir de bois très solide et y placer une grille de fer<sup>71</sup>.

En comparaison, comment Jean, Pierre ou Catherine assument-ils leur agonie ? D'abord, le moribond n'est pas seul, sa famille est là, ses amis, les voisins viennent aussi, les connaissances, le médecin qui a tenté de le guérir. Du prêtre, la présence n'est que très rarement mentionnée ainsi que celle des sacrements ou de l'extrême-onction, en revanche, beaucoup se sont confessés. A l'inverse des corps saints, ceux des fidèles subissent les outrages de la mort, rigidité, diminution de la température corporelle, révulsion des yeux, relâchements musculaires, le tableau ainsi brossé est particulièrement réaliste. Les obsèques sont très rapidement

<sup>67</sup>. A. VAUCHEZ, op. cit. p.574, note 10.

<sup>68</sup>. P.d.L. §118, p.501. Cette invocation rappelle bien évidemment celles des "sanctuaires à répit". voir J. DELUMEAU, *Le Péché et la peur*, Paris, 1983, p.303 à 314.

<sup>69</sup>. -Vie de Delphine, Pb. XVII, 3b-6-7. "Je ne veux rien dorénavant, sinon Dieu".

<sup>70</sup>. U.V. -Vie, §168. p.426.

<sup>71</sup>. P.d.L. §102, p.495.

préparées et réalisées. La veillée funèbre n'est pas indiquée, à l'exception de celle de Delphine, et le corps est très vite placé dans un suaire, lequel est cousu. Le cadavre est ensuite signé avec une chandelle allumée, puis enterré, parfois avec une trop grande précipitation : c'est ainsi qu'un enfant de six ans, heureusement placé dans un tombeau, a pu se manifester en frappant des coups sur la pierre deux heures après son inhumation.

Au terme de cette brève présentation, que retenir des procès de canonisation et plus particulièrement des procès-verbaux des miracles ? Ils nous livrent de nombreuses informations, partielles certes, mais sur des personnages que l'histoire n'aurait jamais identifiés autrement, des "inconnus" comme Foulque Jourdan de la ville d'Hyères, c'est-à-dire la grande majorité de la population. À travers leurs témoignages, c'est la vie quotidienne, banale, qui se déroule devant nous avec ses joies et, la nature du document l'impose, ses peines. Description d'un acte gratulatoire, influence géographique d'un saint, inquiétudes pour la santé ou les risques divers encourus qui peuvent à tout moment fondre sur cette population, voilà l'intérêt majeur de ces documents. Ajoutons-y une approche de l'histoire des mentalités : représentation de la famille, de l'espace et du temps et de la mort. Certes, le miracle repousse une fois encore la fin inéluctable, mais chacun sait bien qu'il y aura une autre fois...sans miracle, puisque c'est la destinée humaine. En attendant, pour ne pas en perdre le souvenir et pour glorifier Dieu dans ses saints, les fidèles viennent témoigner, devant le tombeau comme ils l'ont annoncé dans leur voeu, de la sainteté de ces hommes et de cette femme. Plus tard, cet acte sera transformé, la parole transcrise par les notaires cédera la place à une peinture, l'ex-voto peint<sup>72</sup>, où seront dessinées toutes ces scènes naïves que notre témoin avait, avec plus ou moins de bonheur, si bien décrites : le cadre de l'action, le voeu, l'intervention miraculeuse et l'offrande. En attendant ces années à venir, le fidèle est là, à Apt, à Saint-Victor ou au cimetière des pauvres d'Avignon. Là, une fois encore, seul face au saint corps, il rend grâce.

Gérard VEYSSIERE  
Université de la Réunion

<sup>72</sup> B. COUSIN, *Ex-voto de Provence, images de la religion populaire et de la vie d'autrefois*, Desclée de Brouwer, Paris, 1981.